



Comment gérer les apports en déchetterie issus des immeubles en PPE?

Cette problématique relève d'un fonctionnement totalement privé au sein des immeubles, et n'engage pas de directives communales. Les déchets issus d'immeubles en PPE appartiennent à leurs propriétaires. Les apports en déchetterie devraient être comptabilisés et reportés sur tous les habitants. Chaque ménage dispose d'une carte d'accès en déchetterie, qui autorise la gratuité pour l'apport d'une tonne de déchets par carte. Les apports devraient dès lors être répartis sur l'ensemble des cartes. Une solution économique et efficace serait que les habitants prêtent leur carte à tour de rôle au concierge chargé de l'évacuation des déchets.

Une deuxième solution, moins économique, serait d'utiliser uniquement la carte du concierge. Celui-ci imputerait les frais de déchetterie sur les dépenses courantes de l'immeuble. Inconvénient: le quota de gratuité d'une tonne est plus vite atteint.

Une demande de carte à la déchetterie de Chétroz peut toutefois être effectuée via [ce formulaire](#).